



# ADMIS·E

## À L'ÉCOLE CENTRALE DE LYON

### Informations administratives

## RÉSERVER UNE PLACE EN RÉSIDENCE

RÉSIDENCE PAUL COMPARAT (GÉRÉE PAR L'ÉCOLE)

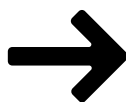
### Redevance et réservation

Loyer mensuel par chambre pour l'année 2019-2020 : **342 €**.

Le paiement s'effectue chaque mois. Il est possible de bénéficier **sous conditions** d'une allocation logement à caractère social (ALS) versée par la Caisse d'Allocations Familiales pour un montant d'environ 85 €.

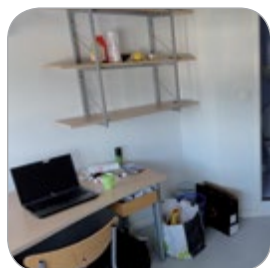
Si vous faites le choix de la résidence Paul COMPARAT, veuillez envoyer la **fiche « choix de résidence »** ainsi qu'un **chèque du montant du loyer** (non restitué si l'étudiant renonce à occuper sa chambre ou est absent à la rentrée sans justificatif) aux résidences de l'École.

Fiche  
« Choix de résidence »  
[bit.ly/InscrECL2019](http://bit.ly/InscrECL2019)



École Centrale de Lyon  
Résidences  
36 avenue Guy de Collongue  
69134 ÉCULLY

### Accueil



#### Résidence Paul Comparat



à partir du 22 août 2019  
lundi-vendredi  
10h-16h

**Documents à donner impérativement lors de la remise des clés** (en aucun cas les clés ne seront remises à une tierce personne ou en l'absence de l'un de ces documents) :



Chèque de dépôt  
de garantie

Prévu par le règlement intérieur de l'École (de l'ordre de 500€), encaissé courant septembre.



Approbation  
du règlement

Approbation du règlement intérieur de la résidence à signer sur place.



Photo  
d'identité



RIB

## RÉSIDENCE PAUL-ÉMILE VICTOR GÉRÉE PAR ADOMA

### Redevance et réservation

Loyer mensuel par studio pour l'année 2019-2020 compris entre **473,93 €** et **620,30 €** (selon taille).

Une **caution représentant un mois de loyer** est demandée et les frais de dossier s'élèvent à **100 €**. L'**assurance locative** est à fournir par l'étudiant dès son arrivée. Le paiement s'effectue chaque mois à terme échu. Il est possible de bénéficier **sous conditions** de l'APL de la Caisse d'Allocations Familiales.

Si vous faites le choix de la résidence Paul-Émile VICTOR, veuillez envoyer **par mail uniquement** la fiche « choix de résidence ». Un pré-dossier vous sera alors transmis par mail avant confirmation par la direction de l'École Centrale de Lyon de votre inscription.



### Accueil



#### Résidence Paul-Émile VICTOR



à partir du 1er août  
lundi-vendredi  
9h-12h et 14h-17h

## ACCÈS AU RESTAURANT UNIVERSITAIRE



### ACCÈS

Carte IZLY



L'accès se fait avec votre **carte IZLY**. La carte vous sera remise par l'École Centrale de Lyon à la rentrée. Dès réception, vous devez **activer le lien reçu** sur votre compte de messagerie. Vous pourrez alors **charger la carte** sur mobile via l'application IZLY et l'utiliser.

Si la mise en fonctionnement nécessite un délai supplémentaire, le CROUS vendra sur la chaîne de rentrée des **tickets repas à payer en espèces**.

# DÉMARCHES OBLIGATOIRES POUR VOTRE INSCRIPTION



## Avant tout, votre inscription au CROUS

Avant de vous inscrire, vous devez vous acquitter de la **Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)** sur le site national [MesServices.Etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr).

Pour ouvrir un compte sur ce portail, il faudra votre numéro d'Identifiant National Etudiant (INE). Si vous arrivez pour la première fois dans l'enseignement supérieur français, vous ne disposez pas encore de ce numéro, vous devrez alors fournir une copie de votre pièce d'identité et une attestation sur l'honneur de votre volonté de vous inscrire (modèle en ligne sur le site Internet de l'École).

La cotisation est de **91 €**. Les boursiers CROUS sont exonérés mais **doivent faire la démarche** d'inscription.

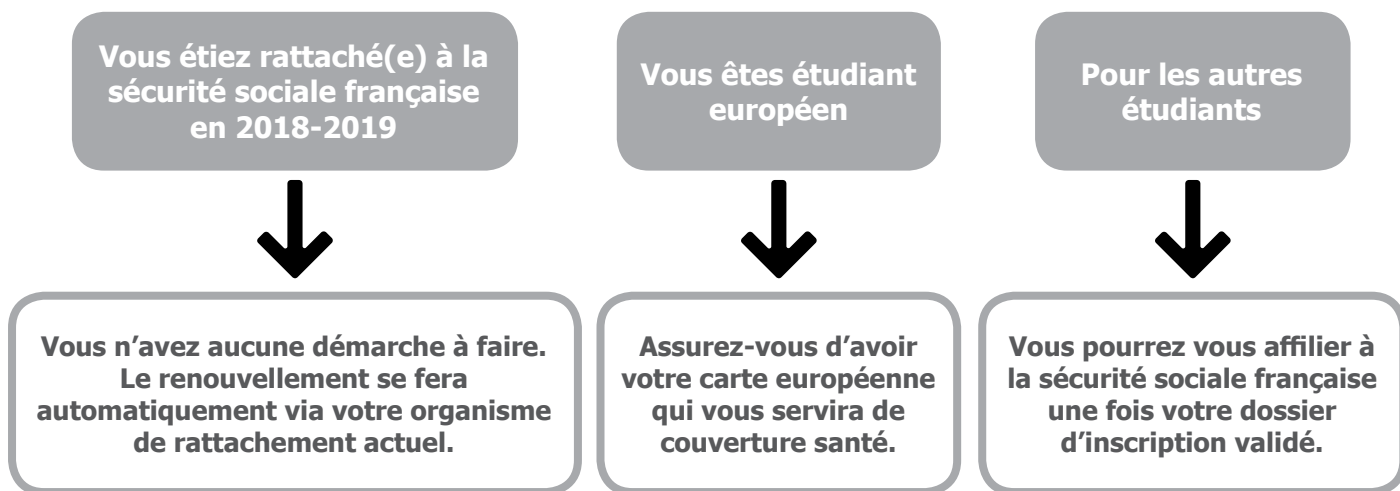
## Votre inscription à l'École Centrale de Lyon

Le processus d'inscription se fait **uniquement en ligne**. L'adresse de connexion vous parviendra par email, les documents à fournir y seront précisés. Cette inscription est obligatoire pour valider votre entrée à l'École Centrale de Lyon.

Toutes les rubriques devront être remplies et les documents suivants devront être déposés sur le site d'inscription avant votre arrivée :

- Attestation** de paiement ou d'exonération de la **CVEC**.
- Photo d'identité**.
- Copie de la **carte d'identité** ou passeport.
- Attestation de la **journée du citoyen** pour les étudiants français de moins de 25 ans.
- Copie de **tous les diplômes obtenus** depuis le baccalauréat.
- Notification de **bourse** pour les boursiers.

Les établissements ne gèrent pas la sécurité sociale. L'affiliation à la sécurité sociale française est gratuite pour les étudiants.



*Nous vous encourageons à prendre une assurance complémentaire santé, également appelée « mutuelle ».*

## Droits d'inscription et frais spécifiques

L'inscription est conditionnée au paiement des **droits universitaires** fixés annuellement par le ministère :

	Non-boursiers	Boursiers <sup>3</sup>	Élèves internationaux DD <sup>4</sup>
Droits d'inscription			
Cursus ingénieur débuté <b>à partir</b> du 01/09/2018 <sup>1</sup>	2 500 €	0	<i>Voir établissement d'origine</i>
Élèves-ingénieurs hors EEE élargi <sup>2</sup> , qui n'étaient <b>pas inscrits</b> dans l'enseignement supérieur français ou un centre de langues en 2018-19	3 770 €	0 ou 2 500 € <i>selon bourse</i>	<i>Voir établissement d'origine</i>
CVEC	91 €	0	91 €

<sup>1</sup> Concerne les élèves français, les élèves faisant partie de l'EEE élargi et les élèves hors EEE élargi inscrits dans l'enseignement supérieur français/un centre de langues en 2018-2019.

<sup>2</sup> L'Espace Économique Européen (EEE) élargi comprend les états de l'Union Européenne, la Norvège, l'Islande, Le Liechtenstein, Monaco, Andorre, la Suisse et le Québec.

<sup>3</sup> Boursiers du gouvernement français sur présentation de la notification.

<sup>4</sup> Seuls les élèves internationaux en double-diplôme dans le cadre d'un accord d'échange sont concernés.

Le montant à payer **est précisé au moment de l'inscription**. Un **échancier en 3 mensualités** successives est possible. Vous pourrez payer **en ligne** au moment de l'inscription ou **le jour de la rentrée**.

Prévoir le règlement d'au moins un tiers de vos frais d'inscription. Les moyens de paiement acceptés le jour de la rentrée sont les suivants : **chèque, carte bancaire** (attention au seuil de paiement de votre carte) ou **espèces** (maximum 300 €). Il n'est pas possible d'utiliser plusieurs modes de paiement pour un même règlement.

Votre inscription sera enregistrée une fois le dossier validé par la scolarité et le début du paiement effectué.



En savoir plus : cliquez sur « [Budget moyen d'un élève-ingénieur](#) »

## Autres documents à remettre le jour de la rentrée

- Pièce d'identité** (carte d'identité ou passeport).
- Deux photos** d'identité (en prévoir une en plus pour le dossier médical).
- Une **autorisation parentale** si vous êtes mineur.
- Attestation de **responsabilité civile** scolaire et extrascolaire.
- Justificatif pour les élèves hors EEE bénéficiant du tarif d'inscription à 2 500€, à l'exception des élèves recrutés par le concours national** (liste des modalités d'exonérations et justificatifs nécessaires sur internet).
- Dossier médical** pré-rempli pour la partie état civil, avec une photo.
- Copies du carnet de vaccination** (àagrafer derrière le dossier médical) faisant apparaître les injections contre la diphtérie, le tétanos, la polio et la coqueluche. Attestation d'une Intra Dermo Réaction (IDR) si le BCG n'a pas été fait.  
Pour les étudiants internationaux, joindre la photocopie du carnet de vaccinations s'il existe et une attestation d'une IDR si le BCG n'a pas été fait.
- Certificat médical** original (selon modèle) de non contre-indication à la pratique sportive, qui doit obligatoirement contenir la mention « pour la pratique du sport en compétition » (**important** : conserver une photocopie).

Tout **renseignement médical** relatif à un problème particulier doit être communiqué au pôle médical par pli confidentiel afin d'assurer un meilleur suivi de chaque élève.



En savoir plus : cliquez sur « [Inscriptions à l'École Centrale de Lyon](#) »

## BOURSIERS CROUS

**Vous avez déjà dû déposer votre dossier.** Vous recevrez une réponse du service des bourses de votre académie : notification d'attribution conditionnelle de bourse ou notification de refus.

## ASSOCIATIF

### Association des élèves de l'École Centrale de Lyon (AEECL)

Le jour de la rentrée, les élèves admis qui souhaitent s'inscrire à l'AEECL devront se munir de **deux photos d'identité**. La cotisation sera de **174 €**. Elle est effective pour la durée de la scolarité.

Cette adhésion non obligatoire est cependant un prérequis :

- ◇ à l'accès aux différentes structures, services et avantages proposés par l'AEECL (carte de paiement interne...);
- ◇ à la participation aux différents événements organisés par l'AEECL (Happy Hour, concerts, sorties...);
- ◇ à l'éligibilité dans les différents clubs et associations de l'AEECL.



Les élèves désireux de participer au **week-end d'intégration** organisé par l'AEECL (septembre 2019) devront régler la somme de **140 €** environ. L'AEECL s'est dotée d'une caisse de solidarité. Les élèves ayant des difficultés peuvent confidentiellement saisir le bureau directeur de l'association.

### Union Sportive des Élèves de l'École Centrale de Lyon (USEECL)

Le jour de la rentrée, les élèves admis qui souhaitent adhérer à l'association sportive de l'École (USEECL) devront prévoir une cotisation de **90 €** couvrant la durée de la scolarité.

Cette adhésion non obligatoire est cependant un prérequis :

- ◇ à l'utilisation des installations sportives (en dehors des cours);
- ◇ à l'inscription à certains cours de sports impliquant la participation aux championnats Universitaires;
- ◇ à la participation aux nombreux clubs, actions, événements de l'USEECL;
- ◇ à l'accès à de nombreux services et avantages offerts par le Bureau Des Sports (BDS), etc.



Cette adhésion inclut également la **couverture par une assurance** pour toutes les actions menées, organisées par l'USEECL : contrat MAIF collectivité.

*NB : L'USEECL s'est dotée d'une caisse de solidarité. Les élèves ayant des difficultés financières peuvent confidentiellement saisir le bureau directeur de l'association.*



En savoir plus : site des associations Centrale Lyon « [www.myeccl.fr](http://www.myeccl.fr) »

# POSER VOS QUESTIONS

Retrouvez la foire aux questions de la rentrée sur :

[www.ec-lyon.fr/campus/foire-aux-questions-rentree](http://www.ec-lyon.fr/campus/foire-aux-questions-rentree).



@CentraleLyon



@CentraleLyon



centralelyon



Centrale Lyon



EcoleCentraleLyon

[www.ec-lyon.fr](http://www.ec-lyon.fr)